

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Commission d'étude sur la zone de biodiversité protégée
proposée du lac Sabourin**

Par Serge Turmel et Lorraine Duchesneau

Val d'or (Qc)

Le 21 octobre 2004

- Considérant que le secteur du lac Sabourin et les trois lacs qui le composent, à savoir les lacs Bayeul, Ben et Sabourin ont la même vocation de villégiature;
- Considérant que la biodiversité observée dans le secteur des trois lacs mentionnés ci-dessus est unique et possède des qualités appréciées des villégiateurs et des visiteurs (lynx, ours noir, renard, orignal, caribou forestier, etc.);
- Considérant que la forêt qui borde le lac Bayeul contient des peuplements naturels de pin gris peu touchés par les coupes intensives de nature industrielle;
- Considérant que les coupes intensives pratiquées par les grandes entreprises forestières, dont nommément Domtar, et que les activités de forage, ont de graves incidences sur les habitudes des animaux qui fréquentent le secteur;
- Considérant que les sociétés forestières et de forage adoptent la plupart du temps une logique mercantile à courte vue axée principalement sur le rendement à offrir aux actionnaires et qu'elles privilégient de ce fait essentiellement des pratiques d'exploitation de la ressource intensives, sans vision globale à long terme, uniquement dans une perspective de maximisation du profit à court terme;
- Considérant que les villégiateurs ne veulent pas que ce milieu naturel soit dégradé et sacrifié sur l'autel de l'exploitation intensive de la ressource;
- Considérant que le secteur des trois lacs susmentionnés relève du domaine public et que la forêt est un bien collectif;
- Considérant que les citoyens devraient avoir préséance sur les droits de coupe en quantités raisonnables pour leurs besoins de bois de chauffage dans le secteur (principalement du bouleau), dans le respect de la réglementation découlant de la *Loi sur la forêt*, plutôt que d'accorder presque automatiquement des certificats d'approvisionnement forestier (CAF) aux grandes forestières qui ne gèrent pas la forêt, mais l'exploitent purement et simplement;
- Considérant que les grandes forestières se soucient fort peu de la préservation du milieu naturel;
- Considérant ce qu'il est advenu dans la forêt récréative de Val d'Or, dans le secteur du lac Lemoyne, où la ville a refusé de vendre un terrain à un détenteur de droits acquis et d'un bail en bonne et due forme (Laurier Aubé), à la suite de la rétrocession des baux inframunicipaux, puis elle a

accordé sans coup férir des droits de coupe à la Domtar qui s'est empressée de raser une belle forêt mature et composée de peuplements caractéristiques du milieu naturel du lac Lemoyne, opérations forestières qui se sont soldées par d'énormes quantités de déchets de coupe, sans que Domtar ne soit jamais inquiétée ou pénalisée publiquement pour ce gaspillage éhonté de la ressource; ces coupes ont par ailleurs donné lieu à une lutte épique de Laurier Aubé contre le ministère des Ressources naturelles et Domtar.

Nous demandons que les limites de l'aire protégée de biodiversité proposée du lac Sabourin soient étendues jusqu'au nord du lac Bayeul, **de manière à inclure une bordure d'au moins un kilomètre de large sur le pourtour des lacs Bayeul, Ben et Sabourin**, ce qui serait logique, d'autant plus que la vocation de ces lacs et des environs est la même. Il faudrait toutefois prévoir dans l'aire de biodiversité protégée proposée la possibilité pour les villégiateurs de couper du bois de chauffage en quantités raisonnables, sous réserve de l'octroi de permis de coupe afférents, dans le secteur (principalement du bouleau). L'exploitation forestière et les activités de forage intensives seraient interdites dans la zone de biodiversité ainsi désignée. Il serait tout aussi logique d'accorder aux villégiateurs du secteur (lacs Bayeul, Ben et Sabourin) des droits acquis de rénovation et de construction (remises à bois, garages, travaux d'isolation, installation de l'eau courante), car des gens demeurent à l'année aux lacs Bayeul et Ben.

Serge Turmel

et

Lorraine Duchesneau

(Original signé)

Val d'Or, le 21 octobre 2004